

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe**

- 1.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 1 400 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2022
- 1.2 Adjudication du financement relativement à un emprunt par billets au montant de 1 400 000 \$

#### **2. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc**

- 2.1 Confirmation d'embauche au poste de Directeur des travaux publics
- 2.2 Confirmation d'embauche au poste de chef de groupe au service des travaux publics
- 2.3 Octroi de contrat – Déneigement et transport de neige hiver 2022-2023

#### **3. Commission de la gestion des eaux - Yves Gnocchini**

- 3.1 Remplacement d'une pompe pour la vidange des boues à l'usine de filtration

Deuxième période de questions

Clôture de la séance extraordinaire



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, le mercredi 30 novembre 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	

Est absente : Mme la conseillère Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier.

22-11-321

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-11-322

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 25 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue ou n'a été soumise par un citoyen dans la salle.

22-11-323

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 400 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2022**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 400 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
730-18	200 000 \$
737	350 000 \$
737	850 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 730-18 et 737, la Ville de Bedford souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 7 décembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 juin et le 7 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>59 500 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>62 600 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>65 700 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>69 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>72 400 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>1 070 800 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 730-18 et 737 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

22-11-324

**Adjudication du financement relativement à un emprunt par billets au montant de 1 400 000 \$**

Considérant que la Ville de Bedford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 7 décembre 2022, au montant de 1 400 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

59 500 \$	4,96000 %	2023
62 600 \$	4,96000 %	2024
65 700 \$	4,96000 %	2025
69 000 \$	4,96000 %	2026
1 143 200 \$	4,96000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,96000 %

**2 - CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE**

59 500 \$	4,98000 %	2023
62 600 \$	4,98000 %	2024
65 700 \$	4,98000 %	2025
69 000 \$	4,98000 %	2026
1 143 200 \$	4,98000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,98000 %

**3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

59 500 \$	5,10000 %	2023
62 600 \$	4,95000 %	2024
65 700 \$	4,85000 %	2025
69 000 \$	4,85000 %	2026
1 143 200 \$	4,85000 %	2027

Prix : 98,19900

Coût réel : 5,30789 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

22-11-324  
(suite)

Que la Ville de Bedford accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 7 décembre 2022 au montant de 1 400 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 730-18 et 737. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

22-11-325

**Confirmation de Monsieur David Déry au poste de directeur des travaux publics**

Considérant l'embauche de Monsieur David Déry à titre de directeur des travaux publics le 12 août 2022 et la fin de sa période de probation établie à 3 mois;

Considérant que sa période de 3 mois de probation est terminée depuis le 12 novembre 2022;

Considérant que Monsieur David Déry a su démontrer ses compétences et répondre aux attentes selon les critères et aux exigences du poste, et ce à l'entière satisfaction de la Ville.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil confirme Monsieur David Déry au poste de directeur des travaux publics, tel que stipulé à son contrat d'embauche.

ADOPTÉE

22-11-326

**Confirmation de Monsieur Sébastien Audette au poste de chef de groupe au service des travaux publics**

Considérant la nomination de Monsieur Sébastien Audette à titre de chef de groupe au service des travaux publics et la fin de sa période de probation établie à 3 mois;

Considérant que sa période de 3 mois de probation est terminée depuis le 29 novembre 2022;

Considérant que Monsieur Sébastien Audette a répondu aux attentes selon les critères et aux exigences du poste, et ce à l'entière satisfaction de la Ville.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil confirme Monsieur Sébastien Audette au poste de chef de groupe au service des travaux publics de la Ville de Bedford à compter du 29 novembre 2022, et ce selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

22-11-327

**Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements pour l'hiver 2022-2023**

Considérant que la Ville doit s'assurer le déneigement des différents stationnements municipaux sur son territoire, soit :

- Le stationnement de la Place Publique du Dr. Adrien-Tougas;
- Le stationnement à l'intersection de la rue Principale et des Pins (face au restaurant Barry);
- Le stationnement des marchands;
- Le stationnement de la Place de l'Estrie;
- Le Centre communautaire Georges-Perron;
- L'aréna.

Considérant que la ville a demandé aux deux compagnies de la région ayant la capacité de faire tous les endroits demandés ;

Considérant que des ententes ont été conclues de gré à gré auprès d'entreprises pour le déneigement des stationnements et du transport de la neige.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 174\$ de l'heure plus les taxes applicables à la compagnie JA Beaudoin Construction ltée, pour les stationnements des marchands et du centre communautaire.

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 150 \$ de l'heure plus les taxes applicables à la compagnie Déneigement Bourdeau, pour les autres stationnements, avec une clause mentionnant qu'il y aura une surcharge de carburant pour chaque tranche de 0,10 sous du litre d'augmentation au-delà du prix de 2,75 \$ le litre aura un ajout de 2% sur le taux horaire pour le déneigement mécanique.

Que ce conseil accepte l'offre de service de la compagnie Déneigement Bourdeau à un taux horaire de 65 \$ de l'heure plus les taxes applicables pour le déneigement manuel des passerelles.

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 90 \$ de l'heure des entreprises Normandin pour le déneigement du stationnement à l'intersection de la rue Principale et des Pins.

Que ce conseil ait pris entente de gré à gré auprès de Marc Chevalier, J.A. Beaudoin, Frédéric Robert, Brian Bourdeau et Les Entreprises Denexco inc., et ce, pour le transport de la neige pour l'hiver 2022-2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-328

**Remplacement d'une pompe pour la vidange des boues à l'usine de filtration**

Considérant que la pompe servant à transférer les eaux usées de l'usine de filtration à cesser de fonctionner;

Considérant que cette pompe est rendue à la fin de sa vie utile;

Considérant l'urgence de remplacer cette pompe puisqu'elle est essentielle à la bonne marche de l'usine de filtration;

Considérant la soumission de la firme Pompex inc. au montant de 16 764,80 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que cette offre de services est jugée conforme et acceptable pour ce type de produit.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre La Blanc

Que ce conseil autorise l'achat d'une pompe submersible au montant de 16 764,80 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Pompex inc. selon la soumission 530584 en date du 22 novembre 2022.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 25 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

22-11-329

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h05

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, Maire

---

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier